

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du 29 mars 2014**

**OBJET : Élections des adjoints.**

L'an deux mille quatorze et le 29 mars à 16H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

**PRÉSENTS** : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme MARTY Lætitia, M. BIAU Jean Luc, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

**EXCUSÉ REPRÉSENTE** : M. LE LURON Renaud qui a donné pouvoir à M. BIAU Jean Luc pour toutes les questions à l'ordre du jour.

M. MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2014, fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**- Élection du Premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 4

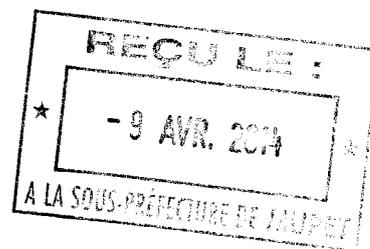
Ont obtenu :

- M. ROSELLO José : 6 voix .
- M. ROSELLO José ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

**- Élection du Second adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 6
- majorité absolue : 4



## Délibération n° 2014-10

Ont obtenu :

Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne : 6 voix

Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Second adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée  
exécutoire a été publiée et transmise au  
Représentant de l'État le 8 04/2014

Le Maire, P.BEDEL

